Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_06-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 4 novembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 29 octobre 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Antoine MORIN, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL et Anderson CARDOSO DO ROSARIO.

Absents : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME, David LE GALL, Matthieu DAY

Pouvoirs : Valérie BROUAZIN-JOUSSEAUME donne pouvoir à Anita OBLIN
David LE GALL donne pouvoir à Jean-Paul LEBASTARD
Matthieu DAY donne pouvoir à carole DUVAL

Secrétaire de séance : Jérémy JEGOU

N° 2026-09-06 :	**Sollicitation du fonds de concours auprès de la CCVIA pour le projet du restaurant scolaire**
Rapporteur :	**M. HENRY**

M. le Maire rappelle que pour la commune de Montreuil-le-Gast, l'enveloppe du fonds de concours de la CCVIA s'élève à 112 500 € pour la période 2020-2026.
Cette somme est dévolue à l'opération de construction du restaurant scolaire dont le montant HT est de 2 214 054.09 € HT.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Coût restaurant	2 214 054.09 €	DETR	210 000 €
		Bien Vivre en Bretagne	253 314 €
		Fonds de concours CCVIA	112 500 €
		Reste à charge Commune	1 638 240.09 €
TOTAL	**2 214 054.09 €**	**TOTAL**	**2 214 054.09 €**

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20261104-2026_09_06-DE

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal **à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** le versement du fonds de concours auprès de CCVIA pour un montant de 112 500 € pour l'opération précisée ci-dessus

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 9 novembre 2026.

Fait le 9 novembre 2026
Le Maire
Lionel HENRY